

## SAISON de CHASSE 2021/2022

### PETITS GIBIERS

Especes	Date ouverture	Date fermetutre	Conditions spécifiques de chasse
Faisans /Perdrix	DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2021 à 8H00	DIMANCHE 9 JANVIER AU SOIR	<p>La chasse est ouverte les trois premiers dimanche faisans et perdrix. Ouvert a partir du 26 septembre 2021 inclus, les jours de chasse pour le FAISAN et la PERDRIX sont le MERCREDI , SAMEDI , DIMANCHE et JOURS FERIES (<b>les vendredi fériés sont fermés</b>) Petit gibier de plaine la chasse est autorisée aux heures suivantes NOVEMBRE 7h30 DECEMBRE et JANVIER 8h00 A partir du 1er NOVEMBRE fermeture à 17H00 <b>FERMETURE DU TIR DES POULES FAISANES LE 20 NOVEMBRE AU SOIR</b> La chasse aux petits gibiers est fermée entre 12h et 14h les trois premiers dimanche ainsi que les jours de lâchés <b>Fermeture hebdomadaire le VENDREDI (les vendredis fériés sont fermés)</b> <b>LIMITATION DE PRELEVEMENT</b> Faisans et Perdrix : 2 par jour et par chasseur Parking obligatoire par demi-journée jusqu'au 31/10/2021 avec <b>Le changement de parking et interdit</b> DATE de lâchés vendredi 24 Septembre Samedi 30 Octobre Samedi 20 Novembre <b>CONSIGNES A RESPECTER LES JOURS</b> de lâchés  OUVERTURE 8H00 parking obligatoire par demi journée En cas de neige le jour du lâché la chasse est reportée au dimanche suivant  → <b>Le samedi 30 octobre et le samedi 20 novembre</b> <b>Chasse fermée à partir de 12h</b></p>
Lièvres	Les dimanches 3, 10, 17 et 24 OCTOBRE, de 8h00 à 12h00		<p><b>Parking Obligatoire par demi-journée avec interdiction de changement de parking.</b> <b>Présentation du gibier obligatoire</b>, à la permanence qui se tiendra sur le parking du RECOURS entre 12h00 et 13h00  <b>LIMITATION DE PRELEVEMENT</b> 1 par saison par chasseur déclaration obligatoire</p>
Lapins	les dimanches 5, 12, 19 et 26 DECEMBRE		<p><b>LIMITATION DE PRELEVEMENT</b> 1 par jour de chasse ouverte et par chasseur</p>

Bécasses	DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2021 à 8H00	Fermeture 20 fevrier2022	<p><b>Fermeture hebdomadaire le VENDREDI (les vendredis fériés sont fermés)</b></p> <p>La chasse est autorisée aux heures suivantes Ouverture de la chasse à la BECASSE sur les secteurs 1 / 3 / 4 à partir de 9 heures (voir plan de secteurs affichage mairie ou site internet mairie) le MERCREDI, SAMEDI et DIMANCHE</p> <p>A partir de la fermeture générale le DIMANCHE 9 JANVIER 2022 chasse à la bécasse conforme à l'arrêté préfectoral OUVERT le JEUDI, SAMEDI et DIMANCHE</p>
Gibiers d'eau	DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2021 à 8H00		<p><b>Fermeture hebdomadaire le VENDREDI (les vendredis fériés sont fermés)</b></p> <p>La chasse des oiseaux de passage est autorisée aux heures suivantes</p> <p>SEPTEMBRE OCTOBRE (canards, sarcelles ext conforme à l'arrêté préfectoral) NOVEMBRE 7h30 DECEMBRE et JANVIER 8h00 A partir du 1er NOVEMBRE fermeture à 17H00</p> <p>Après le 12 JANVIER 2020 les horaires seront ceux de l'arrêté préfectoral</p>
Autres gibiers de passage	DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2019 à 8H00		<p><b>Fermeture hebdomadaire le VENDREDI (les vendredis fériés sont fermés)</b></p> <p>La chasse des oiseaux de passage est autorisée aux heures suivantes</p> <p>SEPTEMBRE OCTOBRE conforme à l'arrêté préfectoral NOVEMBRE 7h30 DECEMBRE et JANVIER 8h00 A partir du 1er NOVEMBRE fermeture à 17H00</p> <p>Après le 9 JANVIER 2022 les horaires seront ceux de l'arrêté préfectoral</p>

**GRANDS GIBIERS SOUMIS A PLAN DE CHASSE**

Especes	Date ouverture	Date fermetutre	Conditions spécifiques de chasse
Chevreuils	DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2021 à 8H00 puis dates des battues les samedis le 25 septembre Octobre : les 2, 9, 16, 23, 30 Novembre : les samedi 6, 13, 20 27 Décembre : les samedi et dimanche 4, 5, 11, 12, 18, 19, Janvier : les samedi et dimanche 4, 5, 8, 9, 15, 16, 22, 23, 29, 30, Février : les samedi et dimanche 5, 6, 12, 13	29 février 2020 conforme au plan de chasse	<p><b>Fermeture hebdomadaire le VENDREDI (les vendredis fériés sont fermés)</b></p> <p>Suite à la suppression des parkings, le stationnement à la charge du chef de battue.</p> <p>Saison 2021/ 2022 pour les consignes de sécurités se reporter à la fiche d'engagement individuel sur les prescriptions relatives à la sécurité pour la chasse des grands gibiers, qui sera rendu signé aux responsables de battues</p> <p><b>Tout chasseur arrivant après la clôture du rond de sécurité ne pourra prendre part à la battue</b></p> <p>Déclaration de prélèvement sous 24H à la FDCCI, contrôle le jour par un membre du bureau tir individuel compris.</p> <p>Le renseignement du panneau d'information et du site de la mairie sera fait au plus tôt, maximum 13h sauf cas exceptionnel</p>

**GRANDS GIBIERS NON SOUMIS A PLAN DE CHASSE**

Especes	Date ouverture	Date fermetutre	Conditions spécifiques de chasse
---------	----------------	-----------------	----------------------------------

Sangliers	DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2021 à 8H00 puis les : Mercredi, samedi, dimanche et jours fériés (conforme au règlement de l'UG 18°) si le jour férié est un vendredi la chasse est fermée	9 janvier 2022 sauf arrêté préfectoral contraire	<p><b>Fermeture hebdomadaire le VENDREDI (les vendredis fériés sont fermés)</b></p> <p>Suite à la suppression des parkings, le stationnement à la charge du chef de battue.</p> <p><b>La recherche (Pied) de sanglier se fait sans arme chien en laisse.</b> Chasse ouverte entre 12 et 14 h.</p> <p>Saison 2021/ 2022 pour les consignes de sécurités se reporter à la fiche d'engagement individuel sur les prescriptions relatives à la sécurité pour la chasse des grands gibiers, qui sera rendu signé aux responsables de battues</p> <p><b>Tout chasseur arrivant après le clôture du rond de sécurité ne pourra prendre part à la battue.</b></p> <p>Si le jour férié est un vendredi la chasse est fermée Déclaration de prélèvement sous 24H à la FDCI , contrôle le jour par un membre du bureau. Le renseignement du panneau d'information et du site de la mairie sera fait au plus tôt, maximum 13h sauf cas exceptionnel</p>
-----------	---	--	---

### REGLEMENTS A RESPECTER POUR TOUS TYPES DE CHASSE

#### PARKING

Le recours, La Combe, Gévrier, Pont du Radier, Pont Napoléon, Château d'eau, Charbonnière, Le Mollard, Chemin de Bossieu, Les Platières, Le Content, Pont Poulet, La Forêt, Le Stade, La Garenne, Chulin

#### Les RESERVES

Le Village, Le Nicolas, L'Église , La Combe, Vernon, Les Valaizes, Le Mollard, Le Perroux

#### CARTE JOURNALIERE

A partir du 03 OCTOBRE

( Sauf pour le lièvre 3, 10, 17, 24 OCTOBRE )

Limitation à 3 cartes par an par chasseur non sociétaire, accompagnement obligatoire par le membre de l'ACCA

Retrait des cartes la veille auprès de :

MOSACTO DANIEL 06/64/69/86/14

GAUTHIER BERNARD 06/96/22/19/11

LACROIX PATRICE 06/19/13/71/08

Prix des cartes

10€ la journée

20€ jours de lâchers

#### INFRACTIONS

- Pour toutes infractions commises l'ACCA se portera d'office partie civile.
- Il sera demandé à Mr le Préfet une suspension de carte pour une durée 3 ans minimum
- En cas d'infraction relevant d'une amende statutaire le recouvrement s'appliquera sous 24 heures
- Les gardes de l'ACCA ont le droit suite à décision de l'assemblée générale de visiter coffre de voiture et carnier du sociétaire ou de son accompagnant puis de dresser un procès verbal en cas d'infraction constatée
- En cas de refus du sociétaire ou de son accompagnant les gardes pourront verbaliser

#### RESTITUTION DES TABLEAUX DE CHASSE

La restitution est obligatoire ( infraction à l'arrêté d'ouverture et de fermeture de la chasse)

Permanence le jour du concours de belote le dimanche 1er MARS 2020

La liste des cartes non rendues sera transmise à la FDCI 38

Le carnet de prélèvement de bécasse sera restitué individuellement par internet sur votre espace personnel adhérent ou par courrier à :  
FDCI38  
2 allée de la Palestine

#### CONSIGNES DIVERS

- Si vous rencontrer lors d'une sortie des opposants à la chasse , merci de rester courtois et de ne pas répondre aux provocations.
  - La chasse du dimanche est remise en cause par des associations de protection de l'environnement voir anti-chasse, ne leurs donnez pas l'occasion de nuire à notre image.
  - Pensez également qu'avec l'utilisation des nouvelles technologies vous pouvez être filmé ou enregistré avec un partage sur les réseaux sociaux pouvant être très rapide.
  - Il nous faut avoir un comportement exemplaire vis à vis des autres utilisateurs de la nature, appliquer les règles de bon sens comme dire bonjour, ou encore prendre le temps d'expliquer ou l'on chasse, pendant combien de temps et indiquer un itinéraire sécurisé.
  - Nous respecter entre nous même faire preuve d'autodiscipline et de compréhension, respecter également l'étiq ue que l'on s'impose individuellement dans un esprit de partage et de vivre ensemble.
- Nous attirons votre attention une nouvelle fois sur les points de sécurités important :
- Pour le petit gibier pensez à la trajectoire de vos plombs mieux vaut regarder un oiseau s'envoler ou un lièvre courir que de prendre un risque pour autrui.
  - Respecter les distances de 150m des habitations et les parcs à animaux.
  - Pour les battues le rond de départ doit être fait systématiquement, merci de respecter les chefs de lignes qui désignent vos emplacements avec un seul but la sécurité du tir avant tout.
  - Restez au poste jusqu'à la fin de traque, des manquements à cette consigne ont été constatés plusieurs fois la saison dernière, si le message de prévention n'est pas suffisant l'exclusion pour une ou plusieurs battues peut l'être !
  - Déjà abordé la saison passé, la consommation d'alcool pendant une partie de chasse est interdite. Des comportements à risque ont été remarqués plusieurs fois pendant la saison. Si le problème perdure le bureau proposera au vote de l'assemblée générale le contrôle d'alcoolémie (pas d'affichage du taux juste positif ou négatif) afin de tenter d'éradiquer le problème une bonne fois pour toute.
  - L'après chasse est un moment convivial à passer ensemble mais chasser sous l'emprise de l'alcool est une infraction, l'ACCA ne veut plus tolérer ce genre de comportement.

Le bureau de l'ACCA vous souhaite une bonne saison 2019 / 2020

### **LE BUREAU**

Président	<b><i>LACROIX Patrice</i></b>	06 19 13 71 08
Vice-présidente	<b><i>MICHEL Laurie</i></b>	06 69 15 72 08
Vice-président	<b><i>MOSCATO Daniel</i></b>	04 74 59 94 96
Trésorier	<b><i>GAUTHIER Bernard</i></b>	06 87 22 19 11
Administrateur	<b><i>MOSCATO Anthony</i></b>	06 32 23 99 32
Secrétaire	<b><i>SELLES Didier</i></b>	06 22 07 57 20
Administrateur	<b><i>BOUVARD Jérôme</i></b>	06 88 57 01 43

Administrateur	<b>PETREQUIN Patrick</b>	06 50 53 18 25
Administrateur	<b>ROSTAING Anthony</b>	06 52 30 13 10
<b>GARDES ACCA</b>		
<b>KUME Michel</b>		
		06 99 16 83 87
<b>SYBELIN André</b>		06 78 17 66 04

### RESPONSABLES BATTUES GRANDS GIBIERS

	Titulaire	suppléant	suppléant
Carnet 1	GAUTHIER B	PETREQUIN P	MARMONNIER G MOSCATO D ROSTAING A
Carnet 2	Michel Laurie	SIBELIN André	LACROIX P

### COMMISSION BUREAU

Chevreuil	GAUTHIER Bernard	ROSTAING Anthony	PETREQUIN Patrick MOSCATO Anthony
Sanglier	MICHEL Laurie	BOUVARD Jérôme	MOSCATO Anthony
Petits gibiers (plume, lapin, lièvre)	MOSACTO Daniel	GAUTHIER Bernard PETREQUIN P	
communication	SELLES Didier		
nuisible	ROSTAING Anthony		
<b>PIEGEUR</b>			
KUME Michel	06 99 16 83 87		
ROSTAING Anthony	06 52 30 13 10		